

Commune nouvelle de Mesnil-sur-Juine: une opportunité au service de l'opportunisme?

Entre partis pris politiques et ambitions personnelles, il peut être difficile de saisir les tenants et aboutissants du projet que veulent nous vendre nos heureux élus. Ce feuillet vise à en proposer une lecture qui se veut lucide.

- Un projet mené dans la précipitation

"L'engagement est pris de ne pas précipiter le projet et de prendre le temps de la réflexion." ⁽¹⁾

Mme Bougraud annonçait le 20 septembre la constitution prochaine de groupes de travail ⁽³⁾. En 6 semaines, tout est bouclé: la charte, le projet de territoire, les conclusions des 4 groupes de travail. Engagement non tenu.

- Des réunions publiques où le prosélytisme fait figure de consultation de la population – le refus d'un référendum

Mme Bougraud prétend que la loi ne l'oblige pas à organiser un référendum ⁽¹⁾. Elle laisse ainsi transparaître sa crainte de ne pas réussir à convaincre de la cohérence de ce projet. L'argument de M. Cabot est que cela empêcherait la création de la commune nouvelle avant le 31 décembre. ⁽²⁾

Voici deux des principales raisons pour lesquelles Madame le Maire de Janville a refusé de prendre part à ce projet: "Il nous était par ailleurs demandé de répondre très vite à cette proposition sans consultation préalable de la population et sans avoir le temps d'en mesurer tous les impacts."

Ce que Mme Bougraud présente de la façon suivante: "Janville a souhaité reporter sa réflexion." ⁽⁵⁾

Et pourquoi une telle précipitation? Parce que "ce choix risque de nous être dicté par l'État." ⁽¹⁾

Pourtant, Monsieur le Sous-préfet "explique qu'il n'y a ni obligation, ni objectifs fixés par l'Etat pour l'instant." ⁽⁶⁾

C'est qu'en réalité, le risque ne vient peut-être pas d'où pointe le doigt :

- La sortie de Bouray du PNR, pour mieux bétonner

De fait, Lardy n'a plus de réserve foncière constructible, à tel point que la commune est contrainte de mener un projet de construction de logements coïncés entre le parking Renault le long de la D449, la ligne de chemin de fer et la déchetterie, et de surcroît sous une ligne à haute tension.

Or, Lardy a besoin d'une trentaine de nouveaux logements par an ⁽⁷⁾. Lorsque le secteur de la gare de Bouray aura été rasé, que restera-t-il? Plus rien. Et Bouray pourrait bien subir le même sort que Le Pâté et Cochet.

M. Cabot peut bien apporter toutes les garanties qu'il veut: au 1^{er} janvier 2017, il n'aura plus qu'un rôle consultatif. Et ni la charte ni le projet de territoire ne sont légalement opposables.

- Un déséquilibre territorial accru, au détriment des habitants

Le Pâté et Cochet représentent déjà ensemble plus de 50% de la population larziacoise.

Pourtant, tous les efforts de la commune portent aujourd'hui comme demain sur Lardy-Bourg : construction d'un pôle de services, réhabilitation du complexe sportif René Grenault, requalification de l'ancienne bibliothèque du Pont de l'Hêtre, aménagement du parc de l'Hôtel de ville, restauration du parc Boussard. ⁽⁸⁾

Pour Le Pâté? Du béton: aménagement du pôle gare de Bouray, aménagement urbain dans le secteur du Pâté. ⁽⁸⁾

Demain, l'ensemble Le Pâté-Cochet-Bouray représentera plus des 2/3 de la population de la commune nouvelle, mais c'est Lardy-Bourg qui profitera de ces projets alors qu'elle bénéficie déjà du conservatoire, de la médiathèque, du CCAS, la gendarmerie, les services municipaux, la police municipale, etc.

Car il y a toutes les raisons de croire que la mairie de Bouray sera supprimée, de la même façon que l'a été la mairie annexe du Pâté. Et pour la même raison: "en raison de la faible fréquentation constatée sur la Mairie annexe" ⁽⁹⁾. Il a en effet été décidé que ne resteront à Bouray que l'accueil en mairie annexe, la gestion de l'état civil et la gestion des écoles ⁽¹⁰⁾. Pour l'instant...

C'est donc ainsi que Mme Bougraud entend "continuer à apporter une réponse aux besoins de proximité des habitants avec des élus de terrain à l'écoute" ⁽¹¹⁾ et "assurer une répartition des équipements cohérente et équilibrée sur le territoire." ⁽¹⁾

"Ne nous y trompons pas, le risque est de réduire les moyens et les effectifs au détriment des concitoyens", argumente encore Madame le Maire de Janville.

Les vrais des faux

- "La commune nouvelle [...] est issue de la loi du 16 mars 2015 dite « Loi pour des communes fortes et vivantes » initiée conjointement par 2 parlementaires de sensibilité politique différente." ⁽¹¹⁾

Faux. Elle est issue de la loi du 16 décembre 2010 (Loi de Réforme des Collectivités Territoriales). La commune

nouvelle aurait donc pu être inscrite aux programmes électoraux de M. Cabot et Mme Bougraud en 2014.

- "La commune nouvelle représente une réelle opportunité pour [...] mieux peser dans les décisions de la région, du département et de l'intercommunalité grâce à notre poids démographique (7500 habitants)." ⁽¹¹⁾

Vrai au niveau de l'intercommunalité (6500 habitants à Etrechy). Faux au niveau du département (0,6% de la population) et plus encore au niveau de la région (0,06% de la population).

- "Les études réalisées au cours de l'été 2016 par le Trésorier Public et la Direction Départementale des Finances Publiques, montrent que les finances des deux communes sont saines et que l'harmonisation fiscale sera très facile". ⁽¹¹⁾

Plutôt vrai, mais le plus important n'est pas montré: les chiffres étudiés sont ceux de 2015. Soit avant la sortie de Lardy de la Communauté de communes de l'Arpajonnais, dont il reste à connaître le montant de la "note" qu'elle présentera, notamment pour le gymnase Cornuel et les mesures compensatoires.

- "Nous pourrions bénéficier des économies résultant de la mutualisation et du regroupement des achats." ⁽¹¹⁾

Plutôt faux, puisque la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 le permettait déjà.

- "Nos communes unies par la volonté de préserver leur caractère rural et leur environnement, partagent une proximité géographique avec des territoires imbriqués les uns dans les autres, un paysage traversé par la rivière de la Juine, ainsi que des liens historiques à travers les syndicats de communes." ⁽¹¹⁾

Plutôt vrai. Mais en octobre 2003, alors qu'est créée la Communauté de communes Entre Juine et Renarde, c'est pourtant la Communauté de communes de l'Arpajonnais que Lardy choisit de rejoindre.

Et du trio initial Janville-Bouray-Lardy, seule cette dernière ne souhaite pas faire partie du PNR, sa "sensibilité environnementale" ⁽¹⁾ lui faisant préférer ses "projets d'aménagement du territoire". ⁽¹⁰⁾

- "Maintenir la médiathèque dans son fonctionnement actuel sur le territoire de la commune déléguée de Bouray." ⁽⁴⁾

Faux. Lors de la réunion publique du 18 octobre 2016, Mme Bougraud a clairement manifesté son intention de supprimer la médiathèque de Bouray.

- "Le PNRGF ne pourra pas être remis en cause pour Bouray." ⁽¹⁰⁾

Absolument faux.

- "La fusion avec Bouray permettrait de préserver nos ressources financières sur notre territoire avant qu'elle n'ait disparu." ⁽¹¹⁾

Particulièrement vrai pour Lardy, pas tellement vrai pour Bouray.

"La DGF de Bouray a connu une baisse très modérée. Elle est passée de 299.500€ en 2014 à 265.500€ en 2016." ⁽²⁾

"La pression de l'État sur les communes (et sur Lardy en particulier) est de plus en plus forte avec non seulement une baisse drastique de notre dotation générale de fonctionnement (- 60% depuis 2014 de 509 000 € à 206 000 €), mais également une ponction croissante sur notre budget au titre de la solidarité entre les communes, le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communale), passé de 0 € en 2012 à - 285 000 € en 2016. [...] La fusion avec Bouray permettrait de préserver nos ressources financières sur notre territoire avant qu'elle n'ait disparu." ⁽¹¹⁾

On nous promet que le projet commun est plus important que l'enjeu financier ⁽¹⁾, mais le projet commun semble se résumer aujourd'hui à une opération d'optimisation fiscale, tant ses autres aspects restent encore très flous.

Parce qu' " il est impossible de faire marche arrière une fois la fusion-association décidée et validée " ⁽²⁾, les habitants de Bouray et Lardy méritent un projet aboutit, transparent, construit avec eux et pour eux.

⁽¹⁾ Réunion publique – mardi 18 octobre 2016 - compte-rendu sommaire

⁽²⁾ Bouray Infos, Septembre – N°19

⁽³⁾ Lettre aux Larziacois

⁽⁴⁾ Projet de territoire de la commune nouvelle

⁽⁵⁾ Réponses apportées le 28 octobre 2016 à des questions posées par un administré

⁽⁶⁾ Réunion d'information relative aux communes nouvelles

⁽⁷⁾ Révision du PLU – Réunion publique n°2 – 16 septembre 2016

⁽⁸⁾ Groupe de travail 2 : Projet de territoire

⁽⁹⁾ Lettre d'informations municipales – 04/2015

⁽¹⁰⁾ Groupe de travail 1 : Gouvernance et nom

⁽¹¹⁾ Projet de commune nouvelle - numéro spécial du FIL

Commune nouvelle de Mesnil-sur-Juine: une opportunité au service de l'opportunisme? (suite)

Il y a d'autres points que j'aurais voulu ajouter à ce document, mais le format m'a contraint à faire des coupes:

1/Réunion publique – mardi 18 octobre 2016 - compte-rendu sommaire

à "Madame Dominique BOUGRAUD confirme l'intérêt d'utiliser notre patrimoine pour développer des actions touristiques, de valoriser la richesse du patrimoine naturel et bâti présentant un intérêt touristique ou historique, de promouvoir le tourisme à partir des atouts de notre territoire."

=> événements à Lardy dans le cadre des Journées européennes du patrimoine: 0.

=> Capacité hôtelière de Lardy: 0.

à "Madame Dominique BOUGRAUD précise que ce projet de fusion est fédérateur pour les agents des deux communes, qu'ils se sont investis et plutôt confiants, même si certains peuvent avoir quelques inquiétudes."

=> cela reste à démontrer et sur ce point, les agents ne peuvent apporter une quelconque contradiction dans la mesure où ils sont tenus à un devoir de réserve.

à "Madame Dominique BOUGRAUD rappelle [...] Un bassin de vie cohérent avec des territoires imbriqués l'un dans l'autre et donc une échelle pertinente pour développer des politiques communales."

=> on lit pourtant sur le site même de la commune de Lardy, dans la rubrique "Découvrir Lardy", que "Si Renault s'est parfaitement intégré à son environnement, il n'en a pas moins isolé l'Ouest (Bourg) et l'Est (Pâté, Cochet) de la commune." Cet isolement est plus accentué encore en ajoutant Bouray.

2/ Groupe de travail 1 : Gouvernance et nom

à "La création de la Commune déléguée entraîne obligatoirement l'institution d'un Maire délégué, qui [...] dispose d'un pouvoir consultatif".

=> le maire de Bouray a été élu pour un mandat de 6 ans, qu'il ne respecte pas.

3/ Groupe de travail 2 : Projet de territoire

à "Gérard BOUVET, adjoint au développement durable, évoque deux sujets d'actualité entre les deux communes : la liaison douce entre le rond-point de la Honville et le rond-point Brise-Charrue".

=> Les deux étant situés à... Lardy.

Note: lors de la réunion du 21/11, la mise en place de la vidéo-protection a été présenté comme "sujet d'actualité entre les deux communes".

Passons sur les questions de sémantique, notamment le fait qu'une caméra ne protégera jamais de rien.

De fait, il est enfantin de mettre en échec un tel dispositif au demeurant très coûteux en investissement et en fonctionnement: une capuche et une casquette. J'ai pu en faire le constat à Londres, l'une des villes les plus surveillées au monde, où j'ai vécu quelques années. En outre, ce dispositif s'ajoute aux effectifs de gendarmerie, de police municipale et de police intercommunale. C'est à croire que Lardy, petite bourgade dont Mme Bougraud souligne le "caractère rural", s'est transmutée en Grigny.

Il n'en reste pas moins qu'il est indiqué dans le projet de territoire que le périmètre du programme de vidéo-protection concerne les 2 gares, le collège et le rond-point Brise Charrue. Lesquels sont tous situés sur le territoire de Lardy.

J'en déduis que, dans l'esprit de ses élus, tout se passe comme si Lardy s'annexait simplement un nouveau quartier.

4/ Groupe de travail 3 : Finances et fiscalité

La présentation de la synthèse de la prospective financière est trompeuse. Les chiffres mettent en miroir la situation commune nouvelle/sans commune nouvelle par consolidation des comptes des 2 communes. Or, pour l'année 2016, le solde de Bouray vis à vis de l'Etat est de +265.500€ pour la DGF seule tandis que le solde de Lardy est de -79.000€ (+206.000 au titre de la DGF et -285.000 au titre du FPIC).

Ce point a d'ailleurs été soulevé par une personne lors de la réunion du 21/11.

Enfin, et plus globalement, l'internet foisonne de témoignages d'élus sur le sujet commune nouvelle. Quelques exemples:

"La motivation ne peut pas être uniquement financière. J'ai l'impression qu'on va perdre de la proximité. On administre bien que de près." (Jean-Luc Combot, maire de La Chartre-sur-le-Loir)

"Les gens sont contraints d'y croire. La démocratie disparaît totalement. On étouffe complètement les petites communes." (Gérard Brault, conseiller général de la Sarthe)

"Je suis choqué du déni de démocratie que représente la commune nouvelle. On nous impose un tempo." (Jean-Pierre Chereau, maire de Marçon)

"Des maires disent « on n'a pas été élus pour ça, ce n'était pas dans notre programme! On attendra la prochaine fois. » (Christian Manable, sénateur de la Somme)

Entre nous, je n'ai pas de religion sur le sujet de cette commune nouvelle. Cela peut représenter le meilleur ou le pire pour l'une et/ou l'autre commune. Le seul moyen de l'établir sera de tout mettre à plat, de façon transparente, sans arrière-pensée ni dessein caché, et de consacrer le temps nécessaire à la construction d'un bon projet, pour de bonnes raisons, en y associant toutes les sensibilités, politiques comme personnelles.

Je me suis intéressé (très sommairement) au cabinet Calia Conseil. Voici ce qu'on peut lire sur leur page d'accueil:

"Calia Conseil a pour finalité d'apporter à la personne publique une stratégie cohérente dans la recherche de la performance financière".

J'y vois l'origine et la finalité du projet tel qu'il est mené -à marche forcée- par Mme Bougraud et M. Cabot, et la démonstration de leur incapacité à s'élever à la hauteur de l'enjeu et du mandat qui leur a été confié.